



Siège national :
Cotonou, 5^{ème} Arrondissement
Quartier Avlékété, Carré 111
Tél. +229 91 112 929 - 06 BP. 1117 Cotonou
Email : moelebenin01@gmail.com
République du Bénin.

COMMUNIQUE

Suite aux recours et à la demande de contrôle de constitutionnalité introduits notamment par des requérants et le Président de la République après le vote, le 5 mars dernier à l'Assemblée nationale, de la loi 2024-13 modifiant et complétant la loi 2019-43 portant Code électoral en République du Bénin, la Cour constitutionnelle a rendu son verdict à l'issue de son audience du jeudi 14 mars 2024. Ainsi, la Haute Juridiction a déclaré conforme à la Constitution le Code électoral modifié en toutes ses dispositions.

Le parti Moele-Bénin a suivi avec grand intérêt le déroulé des débats, et prend acte de la décision sans recours qui en est sortie. Tout en réaffirmant son attachement à la démocratie et à l'Etat de droit, il invite l'ensemble de la classe politique nationale à se conformer aux nouvelles dispositions du Code électoral.

Par la même occasion, le parti Moele-Bénin exhorte ses militantes, militants, sympathisantes et sympathisants, de la base au sommet, à redoubler d'ardeur et d'efforts pour relever le défi des prochaines élections générales par la construction méthodique de notre formation politique et son enracinement dans tout le pays.

Fait à Cotonou, le 18 mars 2024

Le Secrétaire Administratif,
Babatoundé Wilfried Gildas VIAHOUNDE



VÉRITÉ - TRAVAIL - PATRIE